

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Le Comité Départemental du Nord de Basket-Ball, ci-après dénommé « CDNBB », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est situé au 30 rue Albert Hermant, 59133 PHALEMPIN organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « TIRDEOUF ! ».

Ce jeu concours est présenté sur le site du CDNBB et se déroule sur le réseau social Facebook. Les participants postent une vidéo sur leur compte, ou celui d'un proche, avec leur numéro de licence et le hashtag #TIRDEOUFCD59

## **ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT**

Ce jeu-concours est destiné à tous les licenciés de basket du CDNBB.

Le présent règlement officiel définit les droits et obligations de l'organisateur et des participants.

## **ARTICLE 2 : PARTICIPANTS**

### **2.1 Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique, pouvant profiter d'un compte Facebook valide. Seuls les titulaires d'une licence FFBB pour la saison 2020-2021 dans un club du département du Nord (59), seront pris en compte pour la remise des lots.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'utilisation du réseau social Facebook.

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement sous peine d'entraîner la nullité de leur participation.

### **2.2 Accès au jeu-concours**

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet, de disposer d'un compte Facebook (Ou celui d'un proche après acceptation de sa part) pour participer au jeu.

Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de cette action et les données personnelles des participants collectées sont exclusivement destinées à l'organisateur.

### **2.3 Modalités de participation**

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu-concours et les accepter sans réserve.

Pour participer au jeu, la personne doit

- Se connecter sur son profil Facebook, (Ou celui d'un proche après acceptation de sa part)
- Déposer la vidéo avec son numéro de licence + le hashtag #TIRDEOUFCD59

Par le dépôt de la vidéo, le participant et/ou son représentant légal autorise le CDNBB à extraire du réseau social et à publier périodiquement sur son site la/les meilleures vidéos.

Une vidéo postée par un tiers et sans autorisation ne saurait être retenue valide et le CDNBB ne saurait voir sa responsabilité engagée. Il en est de même pour une vidéo postée sur le profil d'un proche n'ayant pas donné son accord au préalable.

Le jeu-concours est le suivant : Le participant est filmé avec un smartphone en vue de la validation. La prise de vue devra permettre de vérifier l'intégralité du parcours du ballon entre les mains du tireur et le panier.

Un panier peut être insolite par sa difficulté, son originalité, son côté « farfelu » ou amusant...

Le participant doit obligatoirement utiliser un ballon et un panier de basket. (Pas de boulette de papier dans une poubelle par exemple....)

Il n'y a aucune obligation sur la taille du ballon ou du panier de basket-ball.

La vidéo ne doit pas excéder une durée de 30 secondes.

Sur la base du volontariat, le participant, ou son représentant légal, dépose la vidéo sur le réseau social Facebook avec le hashtag #TIRDEOUFCD59, en y précisant son numéro de licence FFBB.

#### **2.4 Durée du jeu-concours**

Le jeu-concours débute le jour où ce présent règlement sera mis à disposition des clubs du CDNBB, des participants et se terminera le mercredi 30 juin 2021 à minuit.

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin au jeu-concours à tout moment.

#### **ARTICLE 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS**

Un participant par club du département du Nord sera récompensé par un ballon MOLTEN. (Vidéo qui enregistrera le plus de « J'aime » à la date de clôture du jeu)

Le club du CDNBB qui sera le plus représenté sur ce jeu-concours sera récompensé par un panier de basket-ball amovible et ajustable. (Pourcentage de participants par rapport aux nombres de licenciés total du club)

Les dotations seront remises lors des assemblées générales de rentrée des différents districts.

#### **ARTICLE 4 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen n°2016/679 (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant. Ils disposent également d'un droit à la portabilité de leurs données ainsi qu'à un droit à la limitation du traitement dans certains cas visés par la réglementation. Les droits peuvent être exercés en contactant l'organisateur.

Les données personnelles sont recueillies à des fins de détermination des gagnants du jeu-concours et de transmission des prix aux gagnants, dans le cadre de la participation au jeu-concours et sont à destination des salariés de l'organisateur intervenants sur le jeu-concours pour une durée de 12 mois à compter du début du jeu-concours.

En participant au jeu, le participant ou son représentant légal consent à ce que leur nom et prénom fasse l'objet d'une publication sur les supports de communication de l'organisateur.

Les participants autorisent toutes les vérifications et notamment celles concernant leur identité ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

## **ARTICLE 5 : RESPONSABILITE**

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, ou en cas de nécessité justifiée, il était amené unilatéralement à annuler le présent jeu et/ou les récompenses, à les écarter, à les proroger, à les reporter ou à en modifier les conditions.

Il est rigoureusement interdit, par quelconque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le présent règlement, notamment afin d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

En cas d'irrégularité prouvée, l'organisateur se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

## **ARTICLE 6 : REGLEMENT OFFICIEL**

Le règlement officiel du jeu est accessible à titre gratuit dans l'article 2.3.

## **ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE**

L'interprétation du présent règlement officiel est soumise au droit français. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du présent règlement sera soumis à la compétence des tribunaux.

## **ARTICLE 8 : MODIFICATION**

L'organisateur se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, d'écarter ou proroger, reporter, suspendre ou annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigeaient, sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants et/ou les gagnants.

# **#TIRDEOUFC59**

